

Déchets ménagers

Harmonisation du service de collecte

à partir du 1^{er} juillet 2010



Annoncée il y a un an, l'harmonisation de la collecte sera effective le 1^{er} juillet 2010. La nouvelle organisation offre un service plus équitable pour tous les Grand Bisontins. Elle permet en outre de préparer la mise en place de la redevance incitative qui sera appliquée à partir de 2012. Objectifs : encourager les habitants à réduire les déchets "à la source" et bien trier les déchets recyclables pour préserver l'environnement.

en 2010

Quoi de neuf pour la collecte ?

Dans ce supplément, découvrez le nouveau service de collecte et ce qui va changer au quotidien dans votre commune. Nous vous invitons à conserver ce document car tous les habitants du Grand Besançon sont concernés, de façon différente, par cette harmonisation.

En mai, vous recevrez avec votre facture le calendrier de collecte du 2^e semestre 2010 (uniquement les communes de la périphérie).

Retrouvez également les informations pratiques, calendriers et consignes de tri, sur le site grandbesancon.fr (menu Dév. Durable - Environnement, rubrique Déchets).



www.grandbesancon.fr

Un nouveau service de collecte avec...

1

... un calendrier de collecte adapté au territoire de l'agglomération



Un nouveau schéma d'organisation de collecte est défini dans les 58 communes de la périphérie avec des secteurs géographiques plus cohérents, ce qui permet d'optimiser les tournées de collecte.

Le nouveau calendrier permet de généraliser le même principe de collecte pour tous et d'harmoniser leurs fréquences :

- collecte hebdomadaire pour les ordures ménagères résiduelles (non recyclables)
- collecte des déchets recyclables une fois toutes les deux semaines
- même jour de collecte pour les déchets résiduels et recyclables.

Les jours et rythmes de collecte ne sont pas modifiés à Besançon.

attention

à partir du 1^{er} juillet 2010

- ▶ La fréquence de collecte pour les déchets recyclables est modifiée dans 14 communes : **Amagney • Chalèze • Chalezeule • Chatillon-le-Duc • Deluz • Gennes • La Vèze • Morre • Novillars • Roche-lez-Beaupré • Tallenay • Thise • Vaire-Arcier • Vaire-le-Petit**. Elle a lieu toutes les deux semaines.

Après une période d'observation, si vous souhaitez modifier le volume de votre bac de déchets recyclables : envoyez un courrier à la Direction Gestion des Déchets du Grand Besançon.

Dans 54 communes,
les jours de collecte changent.
Vérifiez le vôtre.

2

... le même mode de présentation
des déchets pour tous

INFO TOURNÉES

Jours de collecte
du lundi au vendredi, de 5h à 15h

LUNDI

Auxon-Dessous • Auxon-Dessus •
Châtillon-le-Duc • École-Valentin •
Miserey Salines • Tallenay

MARDI

Amagney • Braillans • Chalèze •
Chalezeule • Champoux •
Chaufontaine • Deluz • Marchaux •
Novillars • Roche-lez-Beaupré •
Thise • Vaire-Arcier • Vaire-le-Petit

MERCREDI

Audeux • Champagney •
Champvans-les-Moulins •
Chaucenne • Chemaudin •
Dannemarie-sur-Crête •
Franois • Mazerolles-le-Salin •
Noironte • Pelousey • Pirey •
Pouilley-les-Vignes •
Serre-les-Sapins • Vaux-les-Prés

JEUDI

Arguel • Fontain • Gennes •
La Chevillotte • La Vèze • Larnod •
Le Gratteris • Mamirole •
Montfaucon • Morre • Nancray •
Pugey • Saône

VENDREDI

Avanne-Aveney • Beure •
Boussières • Busy • Grandfontaine •
Montferrand-le-Château • Osselle •
Rancenay • Routelle • Thoraise •
Torpès • Vorges-les-Pins

NB : la collecte des déchets recyclables
a lieu selon les communes «en semaine
paire ou impaire». Consultez le calendrier
de collecte qui sera envoyé avec votre
facture.

À BESANCON

Pas de changement pour l'organisation
de la collecte. Si besoin, contactez
le n° Vert pour connaître le jour
de collecte dans votre quartier.

JOUR FÉRIÉ

Au cours des semaines comportant
un jour férié, la collecte est reportée
le lendemain (décalage jusqu'au
samedi à partir du jour férié).

Un doute ? Une question ?

N° Vert 0 800 800 674

Appel gratuit depuis un poste fixe

Un bac "à puce"
pour les ordures
ménagères
résiduelles



Un bac pour
les déchets
recyclables

L'opération de distribution de bacs,
qui se déroule actuellement dans les
communes de l'agglomération depuis
le mois de janvier, et qui se prolonge
jusqu'en juin 2010, a deux objectifs
majeurs :

- harmoniser le mode de
présentation des déchets dans les
58 communes de la périphérie avec
des bacs du Grand Besançon devenant
obligatoires pour la collecte ;
- équiper les bacs à ordures
ménagères résiduelles avec des puces
électroniques permettant d'identifier
l'utilisateur du bac.

La généralisation des conteneurs
entraîne la **suppression des sacs
de tri jaunes et sacs de tri bleus**,
encore utilisés par les habitants de
huit communes de la périphérie (voir
ci-dessous). En échange, ils recevront
un bac à couvercle jaune dans lequel
seront déposés les déchets recyclables.

➤ **La livraison des bacs interviendra à
partir du 15 juin.**

« À Besançon,
équipement des bacs avec des
puces programmé en 2011. »

L'harmonisation de la collecte
avec des bacs du Grand Besançon
a permis d'établir dès janvier 2010
un tarif unique de redevance
d'enlèvement des ordures ménagères.
Les 58 communes de la périphérie
bénéficient ainsi du même niveau de
service au même prix.

et après ?

➤ Vers la redevance incitative

Lorsque les bacs de la commune
de Besançon seront équipés
de puces d'identification, la
redevance pourra évoluer vers
une redevance incitative. Son
application est prévue en **2012**.

La redevance comprendra
alors une part fixe et une part
incitative, propre à chaque foyer,
qui sera fonction des déchets
non recyclables présentés
à la collecte.

Les modalités de calcul de cette
redevance incitative seront
précisées prochainement aux
usagers du service.

attention

à partir du 1^{er} juillet 2010

➤ Vous habitez **Beure, Boussières, Busy, Larnod, Pugey, Thoraise, Torpès, Vorges-les-Pins** ?

Vos habitudes de tri changent : vous déposez vos emballages
recyclables en vrac avec les papiers, journaux et magazines dans
le bac à couvercle jaune des déchets recyclables.

La consigne de tri est uniformisée dans tout le Grand Besançon. **Désormais, dans toutes les communes de l'agglomération, les emballages en acier ou en aluminium sont à déposer dans le bac des déchets recyclables.** Plus de doute pour ces matériaux recyclables qui, jusqu'à maintenant, étaient triés de trois façons différentes dans l'agglomération avant d'être recyclés. Cette nouvelle consigne est celle qui est appliquée dans la majorité des communes françaises.



NOUVELLE CONSIGNE POUR 23 COMMUNES

Emballages métalliques

(boîtes de conserves, canettes de boissons, bidons de sirop, barquettes en aluminium rejoignent le bac de déchets recyclables)



Cartons, cartonnettes et briques alimentaires



Papiers, journaux, magazines, prospectus

POINT D'APPORT VOLONTAIRE AU CENTRE-VILLE À BESANÇON



Bouteilles, bidons et flacons en plastique

(y compris bouteille d'huile alimentaire, ketchup...)

- Les emballages doivent être vides et égouttés
- Inutile de les laver
- Remettre les bouchons

attention

à partir du 1^{er} juillet 2010

Les déchets doivent être **déposés en VRAC**, pas dans un sac, dans le bac des déchets recyclables.

Pourquoi ? Car ils sont triés à la main au centre de tri. Les sacs perturbent le tri.

- ▶ La consigne de tri change pour les habitants de 23 communes : **Avanne-Aveney • Besançon • Beure • Boussières • Busy • Chaucenne • Chemaudin • Dannemarie-sur-Crète • Franois • Grandfontaine • Larnod • Miserey-Salines • Montferrand-le-Château • Osselle • Pirey • Pouilley-les-Vignes • Pugey • Rancenay • Routelle • Serre-les-Sapins • Thoraise • Torpes • Vorges-les-Pins.**

- ▶ Pensez à trier les emballages métalliques dans le bac des recyclables.

Pour tout renseignement : N° Vert : 0 800 800 674 (Appel Gratuit depuis un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Direction Gestion des Déchets, Grand Besançon - 4, rue Gabriel-Plançon - 25034 Besançon cedex - Fax : 0381 41 55 73